



Laboratoire d'analyse

Rapport d'analyse N° 2022EP000888-0

Edité le : 17/03/2022 Page 1 sur 2

REINHART Laure
SDEA
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM
BP 10020
67013 STRASBOURG

Identification dossier : EP2203.14
Identification échantillon : 2022EP000888
Nature : Eau de consommation

Périmètre : VILLE D'ANDLAU
Point de prélèvement : SORTIE NEUTRAL.DESINF.ANDLAU(67000000115)
Adresse du prélèvement : -
Type de contrôle : Autocontrôle programmé
Prélevé par : *LEO SCHUBER (laboratoire), le 14/03/2022 à 12 h 00
Echantillonnage : FD T90-520
Type de prélèvement : Robinet
Flambage :
Réceptionné le : 14/03/2022 à 15 h 00
Température à réception : 4.5 °C
Date de début d'analyse : 14/03/2022 à 15 h 00

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références de qualité

Mesures sur le terrain

*	pH in situ	7,9	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ	6,9	°C	Thermométrie	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C	267	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Léo SCHUBER, le 14/03/2022

Analyses microbiologiques

*	Bactéries coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000	0	
*	Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	<1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	<1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Delphine LEROY, le 17/03/2022

Identification échantillon : 2022EP000888

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références de qualité

Analyses physicochimiques

*	Turbidité	0.34	NFU	Spectrométrie	NF EN ISO 7027		2
---	-----------	------	-----	---------------	----------------	--	---

Validé techniquement par Léo SCHUBER, le 14/03/2022

* identifie les seules prestations (prélèvement, analyse, déclaration de conformité) couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée. n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance par un laboratoire accrédité Cofrac (cf. «observation»).

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

Déclaration de conformité (*) : Eau conforme aux limites et aux références de qualité de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés.

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,
Responsable de service
le 17/03/2022

